

ARWAY
CROSSWAY
RECRCO
EVADYS H

976
11821
IRISBUS

N°L-0081-10-00
du 03/11/2010

Description de la réception en deuxième étape du véhicule complété en version d'aménagement SFR160 sur la base de la réception première étape (RCE e8*2007/46*0013)

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur de la 1^{ère} étape:

IVECO France
1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux

0.1.1 - Marque : IRISBUS

0.1.2 - Désignations commerciales : ARWAY - CROSSWAY - RECRCO - EVADYS H

0.1.3 - Catégorie internationale : M3

0.1.4 - Type, Variantes, versions : Voir 0.7

0.2 Constructeur de la 2^{ème} étape :

IVECO France
1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux

0.2.2 - Nature de la transformation : Aménagement intérieur en autocar

0.3 - Marque : IRISBUS

0.4 - Désignations commerciales : ARWAY - CROSSWAY - RECRCO - EVADYS H

0.5 - Catégorie internationale : M3

0.6 - Genre : TCP

0.7 -

Type	Variantes				Versions							
	I	I	A	B	J	1	A	1	A	1	??	?
SFR160/01	Q	S	B		K	2	B	2	B	3		
			C			4	E		C			
			D			5	F					
			E			7	I					
			F		B	J						
						K						
						L						
						M						
						P						
						R						
						S						
						T						

Versions d'aménagement :

- SFR160 5A = carrosserie ARWAY empattement 6,300
- SFR160 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
- SFR160 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965.
- SFR160 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECRCO empattement 5,300
- SFR160 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECRCO empattement 6,200
- SFR160 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECRCO empattement 6,965
- SFR160 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
- SFR160 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965

0.7.1 - Décodage des TVV. : Voir RCE N° e8*2007/46*0013

0.8 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

- 2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
- 2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :
- 2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: 22 500
- 2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
- 2.4 à 2.13 Voir RCE N° e8*2007/46*0013
- NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission, il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100 kg ou 300 kg.
- Le véhicule équipé du pont 11x41 associé à la boîte ZF6S1600 ou ZF6S1601 ne bénéficie pas de cette majoration de poids de 300 kg
- Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2

3 MOTEUR

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

5 SUSPENSION

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

6 DIRECTION

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

7 FREINAGE

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : autocar.

8.1.2 Aménagements particuliers : en option

- Double vitrage (*) - Chauffage autonome (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Air conditionné (*) - Roue de secours (*) - Rack à bagages (*)
- Cabine toilette uniquement en versions d'aménagement 6H et 7H avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assise (*)
- Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite (Art.53 - AM 02/07/82 mod.) :
 - 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)
 - 1 ou 2 packs UFR (Unité en Fauteuil Roulant)(*), incluant une plate-forme élévatrice.
 - 2^{ème} porte de type A ou D
 - Système d'abaissement du véhicule.
 - Possibilité : -1 banquette basculante située dans l'arrimage milieu
 - 2 ou 4 sièges à assises relevables installés dans l'espace UFR.
 - 1 ou 2 podiums démontables, équipés chacun de 4 places assises

(*)NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

Version d'aménagement	Type de 2 ^{ème} porte	Option	VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A-5C	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	3
6A-6C	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	5,1
7A-7C	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	6,09
6H	M ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	6,47
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	6,19
	Sp	Sans	1	dans l'empattement	6,97
7H	M ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	7,69
	D ou A	Sans	1	dans l'empattement	7,41
	Sp	Sans	1	dans l'empattement	8,05

Option pouvant diminuer le volume des soutes

- Cabine toilette = - 0,91 m³ ; - Plate-forme élévatrice = - 1m³

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui, assuré par la nature des matériaux utilisés.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES						
Version d'aménagement	Type de 2 ^{ème} porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nombre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	M ou S1 ou S2	52** 51*	40	25	77	40
	A ou D	52** 51*	38	25	77	38
6A	M ou S1 ou S2	61* 60**	40	29	90	40
	A ou D	61* 60**	38	29	90	38
7A	M ou S1 ou S2	65* 64**	44	31	96	44
	A ou D	65* 64**	42	31	96	42
5C	M ou S1 ou S2	52** 51*	40	25	77	40
	N	52	38	26	78	38
	A ou D	52** 51*	38	25	77	38
6C	M ou S1 ou S2	60** 59*	40	29	89	40
	N	60	38	29	89	38
	A ou D	60** 59*	38	29	89	38
7C	M ou S1 ou S2	64** 63*	44	31	95	44
	N	64	42	31	95	42
	A ou D	64** 63*	42	31	95	42
8H	M ou S1 ou S2 ou Sp	61* 60**	40	29	90	40
	A ou D	61* 60**	38	29	90	38
7H	M ou S1 ou S2 ou Sp	65* 64**	44	31	96	44
	A ou D	65* 64**	42	31	96	42

* avec siège convoyeur ; ** sans siège convoyeur

8.3.2. Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien. ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout

8.3.3 Surface S0 = 26 m2 en versions d'aménagement 7A-7C-7H et 24 m2 en versions d'aménagement 6A-6C-6H et 21 m2 en versions d'aménagement 5A-5C

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version d'aménagement	Type de 2 ^{ème} porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES			
		Banquette 2 places		Banquette 3 à 5 places	
		Maxi	Mini		
5A	M ou S1 ou S2	24	17	1	
	A ou D	24	16	1	
6A	M ou S1 ou S2	28	17	1	
	A ou D	28	16	1	
7A	M ou S1 ou S2	30	19	1	
	A ou D	30	18	1	
5C	M ou S1 ou S2	24	17	1	
	N	24	16	1	
	A ou D	24	16	1	
6C	M ou S1 ou S2	28	17	1	
	N	28	16	1	
	A ou D	28	16	1	
7C	M ou S1 ou S2	30	19	1	
	N	30	18	1	
	A ou D	30	18	1	
6H	M ou S1 ou S2 ou Sp	28	17	1	
	A ou D	28	17	1	
7H	M ou S1 ou S2 ou Sp	30	19	1	
	A ou D	30	19	1	

8.4.2 Équipements particuliers :

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ;

- en option, possibilité de sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places, sauf sièges à assise relevable et banquette basculante.

Banquette arrière : 3 à 5 places

- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 ou 3 points

- avec autres sièges : ceinture 3 points

Siège du convoyeur en option : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Rack à bagages : impose les ceintures 3 points en arrière de celui-ci.

Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite :

- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite) équipés de ceintures de sécurité 2 ou 3 points.

- 1 ou 2 Pack(s)UFR : impose une séparation et des ceintures 3 points en arrière de celui-ci.

L'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant.

- En option :

• Banquette 2 places basculante, située dans l'embranchement milieu, équipée de ceinture de sécurité 2 points

• Sièges à assise relevable équipés de ceinture de sécurité 2 points

Sièges décalables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version d'aménagement	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A et 7A 5C 6C et 7C	/	1 M ou 1N	/	1M ou 1N ou 1S1 ou 1S2 ou 1D ou 1A	/	/	/
6H et 7H	/	1 M	/	1 M ou 1S1 ou 1S2 ou 1D ou 1A	/	/	/
	/	1M	/	/	/	1Sp	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3 Description des portes :

Dénomination	Caractéristique
M	Porte simple louvoyante, de service à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
N	Porte simple louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
D	Porte double louvoyante, de service à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
A	Porte double louvoyante, de secours à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
S1	Porte simple louvoyante, de secours à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
S2	Porte simple louvoyante, de secours à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
Sp	Porte simple battante, de secours à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.4 Type de portes et commandes :

Les portes M, N, S1, S2, D ou A sont équipées :

- d'une commande électropneumatique au tableau de bord

- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

La porte Sp est équipée :

- de commande de secours intérieure.

Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être verrouillées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version d'aménagement	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées ou Trappe d'évacuation sur la face arrière des passagers	
	Côté gauche		Côté droit		Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
	Total	Dont fenêtres de secours doubles	Total	Dont fenêtres de secours doubles		
5A - 5C	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A-6C-6H	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A-7C-7H	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : manœuvres-plcs liés au véhicule, trappes par éjection.

NOTA : Le cas échéant, la bale aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Voir RCE N° e8*2007/46*0013

10 DIVERS

10.1 à 10.2 Voir RCE N° e8*2007/46*0013

10.3 Marques d'identité du constructeur de la deuxième étape :

10.3.1 Emplacement de la plaque du transformateur : face AV côté D derrière la calandre

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.

11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.

11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant

11.4.2 - à la tête de commande : néant.

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitubes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE DE LA DEUXIEME ETAPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la deuxième étape IVECO FRANCE, 1,Rue des combats du 24 Août 1944 – 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :

- de catégorie internationale M3,
- genre TCP
- marque IRISBUS,
- Type, variantes, versions

Type	Variantes				Versions									
	I	I	A	B	J	1	A	T	A	1	??	?		
SFR160/01	Q	S	B		K	2	B	2	B	3				
			C			4	E		C					
			D			5	F							
			E			7	I							
			F			8	J							
							K							
							L							
							M							
							P							
							R							
							S							
							T							
							U							
							V							
							W							

- Versions d'aménagement :
- SFR160 5A = carrosserie ARWAY empattement 5,300
- SFR160 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
- SFR160 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965
- SFR160 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
- SFR160 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
- SFR160 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
- SFR160 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
- SFR160 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Nota 1 : Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h

Nota 2 : Réception de base e8*2007/46*0013.

Mention à reporter sur la carte grise : Nombre de places assises (véhicule à nombre de places variable) :

en versions d'aménagement SFR160 5A - 5C = 52

en versions d'aménagement SFR160 6A - 6H = 61 et en version d'aménagement SFR160 6C = 60

en versions d'aménagement SFR160 7A - 7H = 65 et en version d'aménagement SFR160 7C = 64

Fait à LYON, le 26 octobre 2010
L'Ingénieur de l'industrie et des mines

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° L - 0081-10-00
Fait à LYON, le 03 NOV. 2010
Pour le préfet et par délégation
l'ingénieur de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

Denis MONTES

11871

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA DEUXIEME ETAPE (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné IVECO France, 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX constructeur de la deuxième étape certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque IRISBUS

(D.2) Type Variante Version Type: SFR160/01 Variante: (2) IIBB Version: (2) KIRIBJ222

Versions d'aménagement: ~~SFR160 5A - SFR160 6A - SFR160 7A - SFR160 5C - SFR160 6C - SFR160 7C - SFR160 6H - SFR160 7H~~ (1)

(D.3) Dénomination commerciale: ~~ARWAY CROSSWAY REGREO EVADYS W~~ (1)

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) VNESFR16001012684

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): ~~19 000 ou 19 100~~ ou 19 300 (3)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): ~~22 300 ou 22 600~~ ou 22800 (3)

(G) Masse en service (G1 + 75) (Kg) (2): 12275

(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2): 12200

(J) Catégorie internationale: M3

(J.1) Genre national: T.C.P.

(J.3) Carrosserie (désignation nationale): CAR

(K) Numéro de la réception par type: L-0081-10-00

(P.1) Cylindrée (cm³): Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(P.2) Puissance nette maximale (kW): Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(P.3) Source d'énergie: G.O

(P.6) Puissance administrative (CV): 21

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable: en versions d'aménagement SFR160 5A - 5C = 52 en versions d'aménagement SFR160 6A - 6H = 61 et en version d'aménagement SFR160 6C = 60 en versions d'aménagement SFR160 7A - 7H = 65 et en version d'aménagement SFR160 7C = 64

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)): Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mm³) Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

(V.7) CO2: NC

(V.9) Classe environnementale: Voir certificat de conformité CE du véhicule de base

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota); - sort de nos usines (magasins), le pour être livré à:

Fait à, Le

25 OCT 2011

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission admet un PTAC de 19 300 Kg et d'un PTRA de 22 800 Kg - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique admet un PTAC de 19 100 kg et d'un PTRA de 22 600 kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et le certificat de conformité CE du véhicule de base.

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet: - d'une déclaration à la préfecture; - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 200 000 000 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Venissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

11871

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type de la deuxième étape n° L-0081-10-00)

Je soussigné, IVECO France, 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur de la deuxième étape, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- a) D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids)..... Oui
- D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40, d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)..... Oui Non
- D'un rapport de pont 11x41 et d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40 (obligatoire et sans incidence de poids) (*)..... Oui Non
- D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte ZF6S1601, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)..... Oui Non
- D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte ZF12AS1601, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)..... Oui Non
- D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (sans incidence sur poids) (*)..... Oui Non
- b) D'un limiteur de vitesse à 100 km/h
- c) D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)..... Oui
- d) D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)..... Oui
- e) D'un système de freinage électronique (EBS) (*)..... Oui Non
- f) De l'option contrôle de trajectoire (ESP) (*)..... Oui Non
- g) D'un réservoir d'urée supplémentaire (*)..... Oui Non
- h) D'un réservoir d'urée de capacité de 120 litres (*)..... Oui
- i) D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)..... Oui
- j) D'un chauffage autonome type Sphéros Thermo 300 (*)..... Oui Non
- k) De l'option aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite avec :..... Oui Non
 - 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)..... Oui
 - 1 pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant)..... Oui Non
 - 2 packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant)..... Oui Non
 - 1 Banquette basculante située dans l'embarquement milieu..... Oui Non
 - 2 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*)..... Oui Non
 - 4 sièges à assise relevable équipés de ceintures de sécurité 2 point dans l'espace UFR (*)..... Oui Non
 - 1 podium démontable..... Oui Non
 - 2 podiums démontables..... Oui Non
- l) D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)..... Oui Non
- m) D'un limiteur de couple de 40% (*)..... Oui Non
- n) D'une cabine toilette avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assises en versions d'aménagement 6H et 7H (*)..... Oui Non
- o) D'une porte de secours arrière sur la face latérale droite en versions d'aménagement 6H et 7H (*)..... Oui Non
- p) Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)..... 62

Nota 1 : Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives

2005/55*2006/51G (Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*S et F2BE3682B*S
2005/55*2006/51K (EEV avec FAP) avec moteurs F2BE3682A*U et F2BE3682B*U
2005/55*2008/74K (EEV sans FAP) avec moteurs F2BE3682A*V et F2BE3682B*V

(*) Rayer les mentions inutiles.


Fait à LYON, le :

25 OCT. 2011

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 876 130 Euros
1, rue des Combats du 24 août 1944 - Porte E
69200 Venissieux Cedex
RCS 419 683 118 LYON

DUPLICATA

11871

Le soussigné	Alessandro LUCIANI Directeur Customer Satisfaction & Qualité	6.1 Largeur maximale:	2 550
certifie par la présente que le véhicule:		7.1 Hauteur maximale admissible:	3385
0.1 Marque (raison sociale du constructeur):	IRISBUS	12.1 Porte-à-faux arrière maximal admissible (mm):	3292
0.2 Type:	SFR160/01	Masses (kg)	
Variante:	IIBB	14 Masse du véhicule incomplet en état de marche (kg):	12202
Version	K1R1B1ZZZ	14.1 Répartition de cette masse entre les essieux (kg):	1° 4453 2° 7749 3° x
0.2.1 Nom commercial:	Crossway	15 Masse minimale du véhicule complété (kg):	9650
0.4 Catégorie de véhicule:	M3	15.1 Répartition de cette masse entre les essieux (kg):	1° 2825 2° 6355 3° x
0.5 Nom et adresse du constructeur:	IVECO France 1 Rue des combats du 24 août 1944 69200 VENISSIEUX France	16 Masses maximales techniquement admissibles	
0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires:	Sur la traverse AV du véhicule plaque rivetée	16.1 Masse en charge maximale techniquement admissible (kg):	19300
Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Coté droit du véhicule sur la traverse avant du véhicule	16.2 Masse techniquement admissible sur chaque essieu (kg):	1° 7100 2° 12600 3° x
0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur: (le cas échéant)	x	16.3 Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux (kg):	1-2 x 2-3 x 3-4 x
0.10 Numéro d'identification du véhicule:	VNESFR1600M012684	16.4 Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble (kg):	x
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e8*2007/46*0013*00		17 Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international	
délivrée le	30.6.2010	17.1 Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue (kg):	19000
Ne peut être immatriculé à titre permanent dans les états membres dans lesquels la conduite est à gauche.		17.2 Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (kg):	1° 7100 2° 12600 3° x 4° x
Et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse.	Km/h	17.3 Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieux (kg):	1-2 x 2-3 x 3-4 x
Lieu	Vysoké Mýto	17.4 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble (kg):	x
Date	7.10.2011		
			
	(signature)		
Constitution générale du véhicule		18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:	
1. Nombre d'essieux et de roues:	2 - 4 (6 pneus)	18.1 Remorque à timon d'attelage:	x
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées:	1 - Essieu 2	18.3 Remorque à essieu central:	x
2. Essieux directeurs (nombre, emplacement):	1 - Essieu 1	18.4 Remorque non freinée:	x
3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	1 - Essieu 2 - Mécanique	19. Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage:	x
Dimensions principales (mm)		Propulsion	
4. Empattement	6965	20. Constructeur du moteur:	IVECO SpA
4.1. Écartement des essieux:	1-2 6965 2-3 x 3-4 x	21. Code du moteur inscrit sur le moteur:	F2BE3682B*S
5.1 Longueur totale admissible:	12760	22. Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, 4 temps
		23. Électrique pur	x

DUPLICATA

<p>23.1 Véhicule [électrique] hybride: Non</p> <p>24. Nombre et disposition des cylindres: 6, en ligne</p> <p>25. Capacité du moteur: (cm3) 7790</p> <p>26. Carburant: Diesel</p> <p>26.1 Monocarburant/ bicarburant/carburant modulable Monocarburant</p> <p>27. Puissance maximale nette (kW à tr/min) ou. puissance nominale continue max (kW) (moteur électrique) 243 at 2 050 x</p> <p>28. Boîte de vitesses (type): Manuelle</p> <p>Vitesse maximale</p> <p>29. Vitesse maximale (km/h) 100</p> <p>Essieux et suspension</p> <p>30.1 Voie de chaque essieu directeur: (mm) 1° 2068 2° x 3° x 4° x</p> <p>30.2 Voie de tous les autres essieux: (mm) 2° 1814 3° x 4° x</p> <p>32. Position du ou des essieux chargeables: chargeables: x</p> <p>33. Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente: OUI</p> <p>35. Combinaison pneumatiques /roues 1° 295/80 R22,5 152/148 M rim 22, 5x7,5 ET 145 2° 295/80 R22,5 152/148 M rim 22, 5x7,5 ET 145 3° x</p>	<p>48. Émissions d'échappement</p> <p>Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable: 2005/55*2006/51G</p>	<p>1 Procédure d'essai: ESC</p> <p>CO 0,374 (g/kWh) HC 0,0105 (g/kWh) NOx 1,9845 (g/kWh) HC + NOx x (g/kWh) Particules 0,0077 (m-1) Opacité de la fumée (ELR) 0,186 (m-1)</p> <p>2 Procédure d'essai: ETC</p> <p>CO 1,001 (g/kWh) NOx 1,974 (g/kWh) NMHC x (g/kWh) THC 0,01995 (g/kWh) CH4 x (g/kWh) Particules 0,0165 (m-1)</p> <p>48.1 Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: 0,766 (m-1)</p>
Divers		
52 Remarques		
Dispositifs de freinage		
36 Connexions pour le freinage de la remorque: x		
37 Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: x		
Dispositif d'attelage		
44 Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant: x		
45 Types ou classes de dispositifs d'attelage pouvant être montés: x		
45.1 Valeurs caractéristiques		
D	x	(kn)
V	x	
S	x	
U	x	(kg)
Performances environnementales		
46 Niveau sonore		
À l'arrêt:	dB(A): 87	
à un régime de:	(tr/min -1): 1540	
En marche:	dB(A): 78,5	
47 Niveau d'émission Euro 5		